WEBINAIRE

Comment financer mon projet de création ?

Laurence Piganeau, Bpifrance Création
Hocine Hadjeras, Adie
Grégory Retz, Initiative Hauts-de-France

En bref

Le financement d'un projet de création résulte généralement, en fonction de sa dimension, de la **combinaison de plusieurs sources de financement** :

- ✓ l’apport personnel
- ✓ un prêt d'honneur pour renforcer cet apport personnel
- ✓ un emprunt assorti ou non d’une garantie
- ✓ le recours au financement participatif (crowdfunding)
- ✓ l'ouverture du capital à des investisseurs

Une première étape : Bien apprécier vos besoins de financement

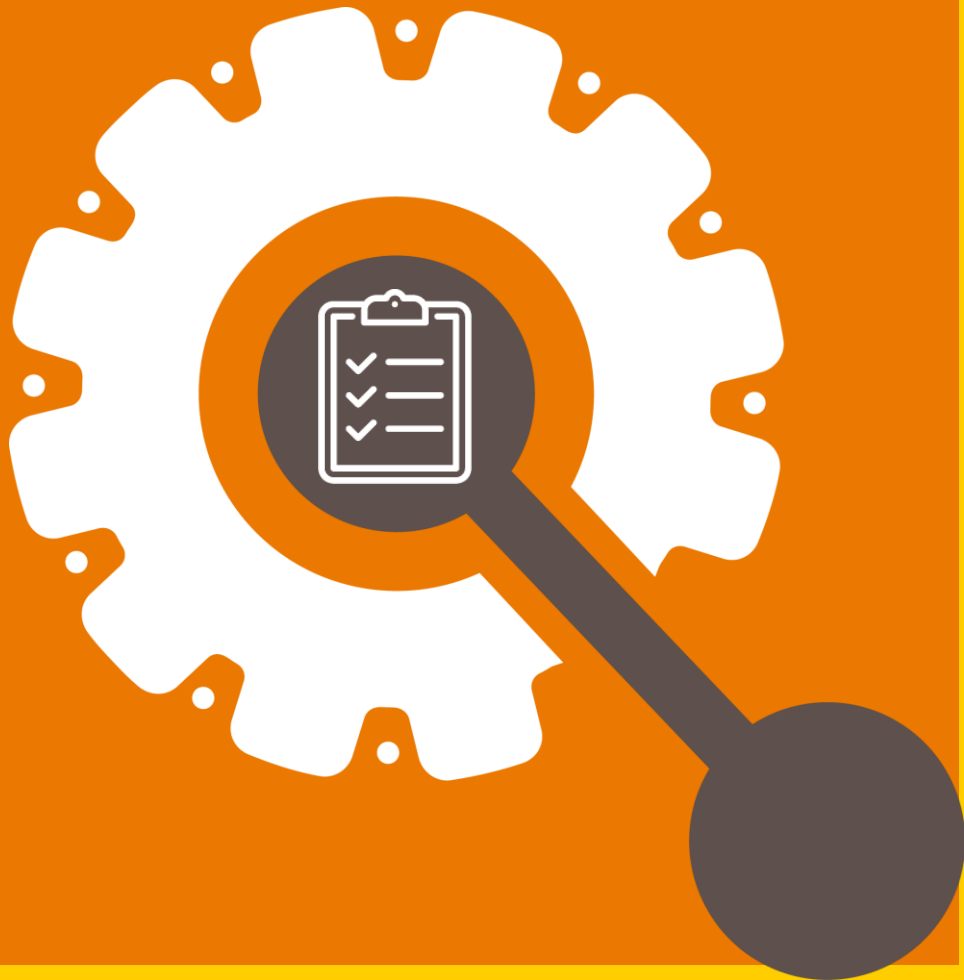

Lister ce qui sera nécessaire à votre activité…

- **Investissements : informatique, bureautique, machines et outils, mobiliers, véhicules**
  Achat neuf ou d'occasion ?
  Location ou crédit-bail envisageable ?
- **Stocks**
- **Dépôts de garantie :** loyer notamment
- **Trésorerie de départ** (BFR de départ) pour faire face aux premières dépenses : loyer, assurances, actions commerciales, fournitures, frais de déplacements, salaires, charges sociales, énergie…
- **Evolution du BFR,** en cas de prévision d'augmentation de CA l'année N+1

... pour pouvoir chiffrer votre projet

Comment ?

En établissant vos comptes prévisionnels

Compte de résultat

Le CA prévu est-il suffisant pour couvrir les charges ?

Plan de financement Initial et si possible à 3 ans

Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer et développer l'activité ?

Tableau de trésorerie

Y aura-t-il des décalages entre les recettes et les dépenses à anticiper et donc à financer ?

Bon à connaître

Un outil gratuit pour établir votre business plan et chiffrer votre projet sur www.bpifrance-creation.fr

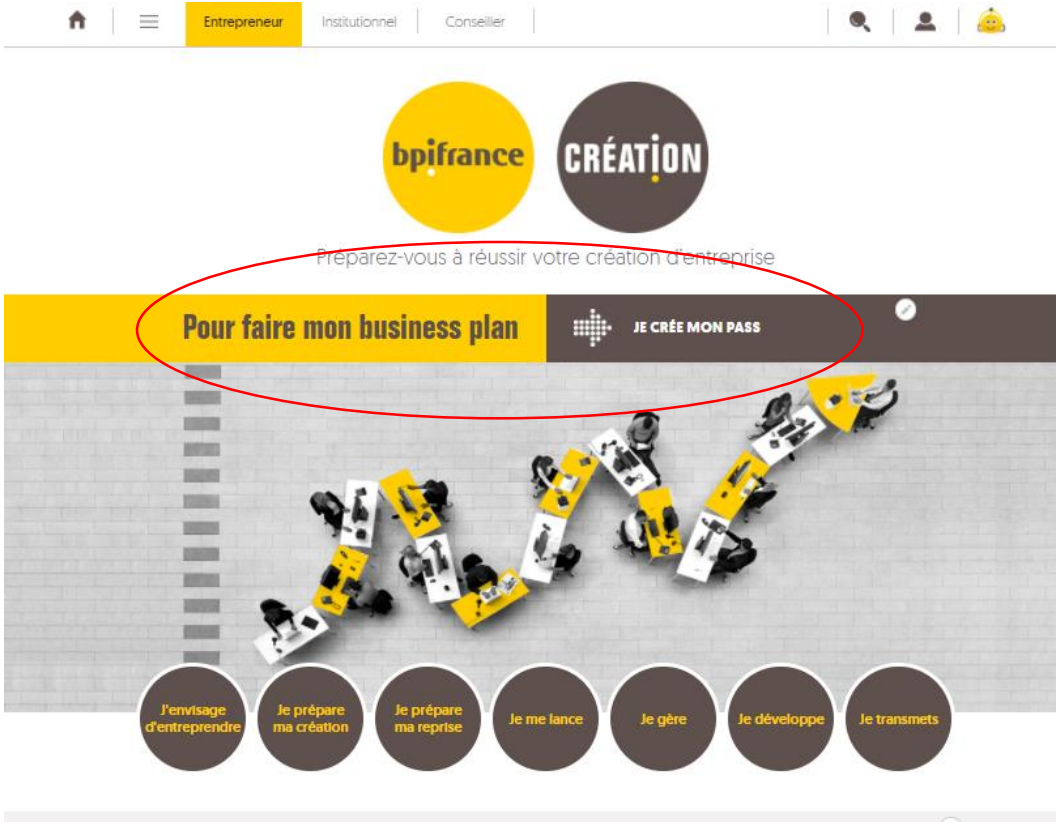

Bon à connaître

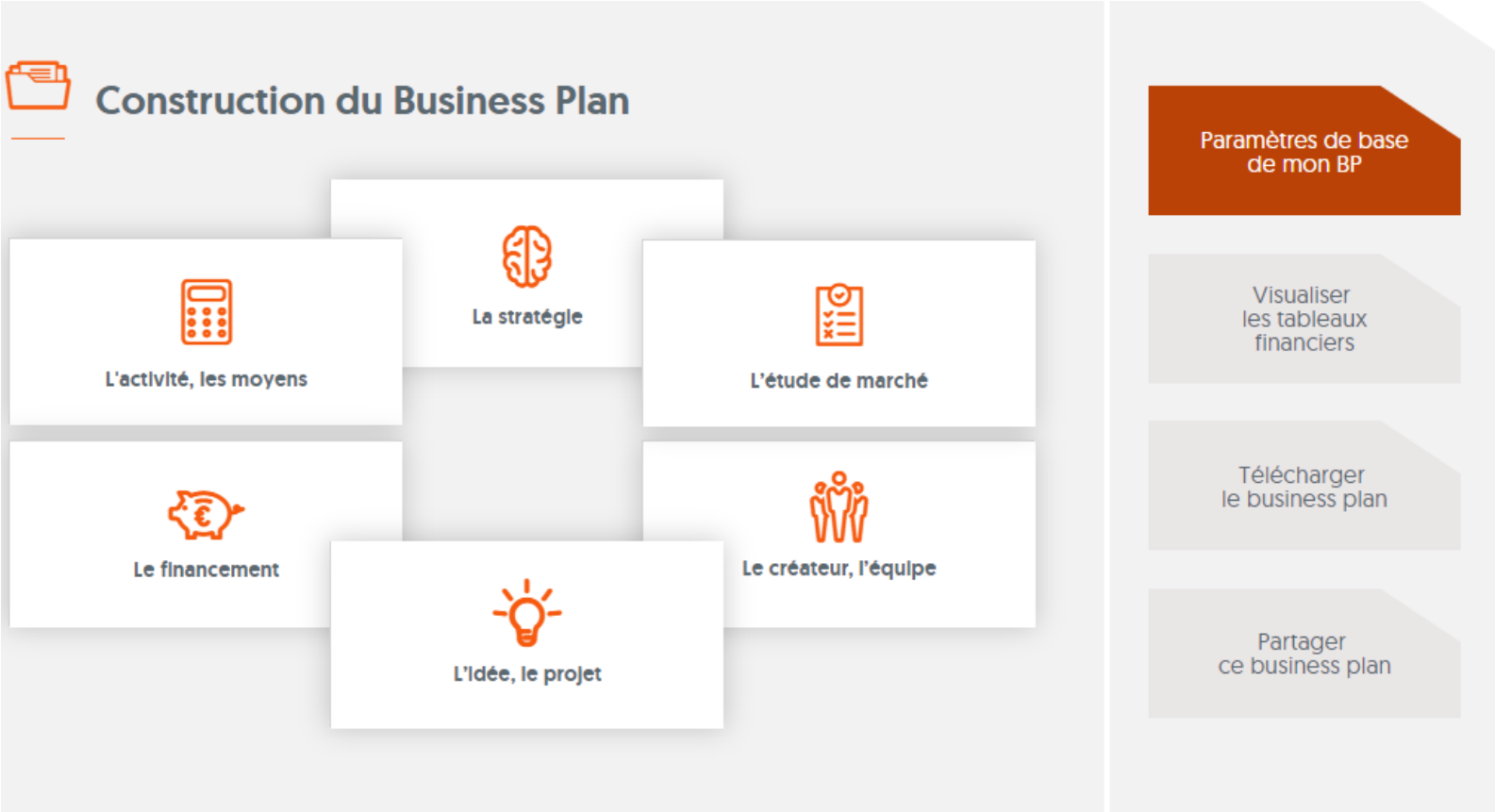

Pour vous aider dans cette étape

Rapprochez-vous d'un réseau d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises proche de chez vous.

www.bpifrance-creation.fr

Qui peut m'accompagner ?

1 Vous recherchez un interlocuteur ?

Cette rubrique a pour objectif d'orienter les visiteurs du site vers les principaux réseaux et organismes ayant pour vocation d'informer ou d'accompagner les porteurs de projets de création d'entreprise et les nouveaux chefs d'entreprise.

Dans quel moment de vie vous situez-vous ? * — Je prépare ma création

Quel type de service recherchez-vous ? *
- ○ Accueil et information
- ● Accompagnement

Dans quelle ville habitez-vous ? * — Pact (38270)

Quelle est la nature de votre activité ? *
- ○ Artisanale
- ○ Agricole
- ● Commerciale
- ○ Artisanale et commerciale
- ○ Je ne sais pas
- ○ Libérale
- ○ Agent Commercial
- ○ Industrielle
- ○ Artiste auteur

Rechercher

Les solutions de financement mobilisables

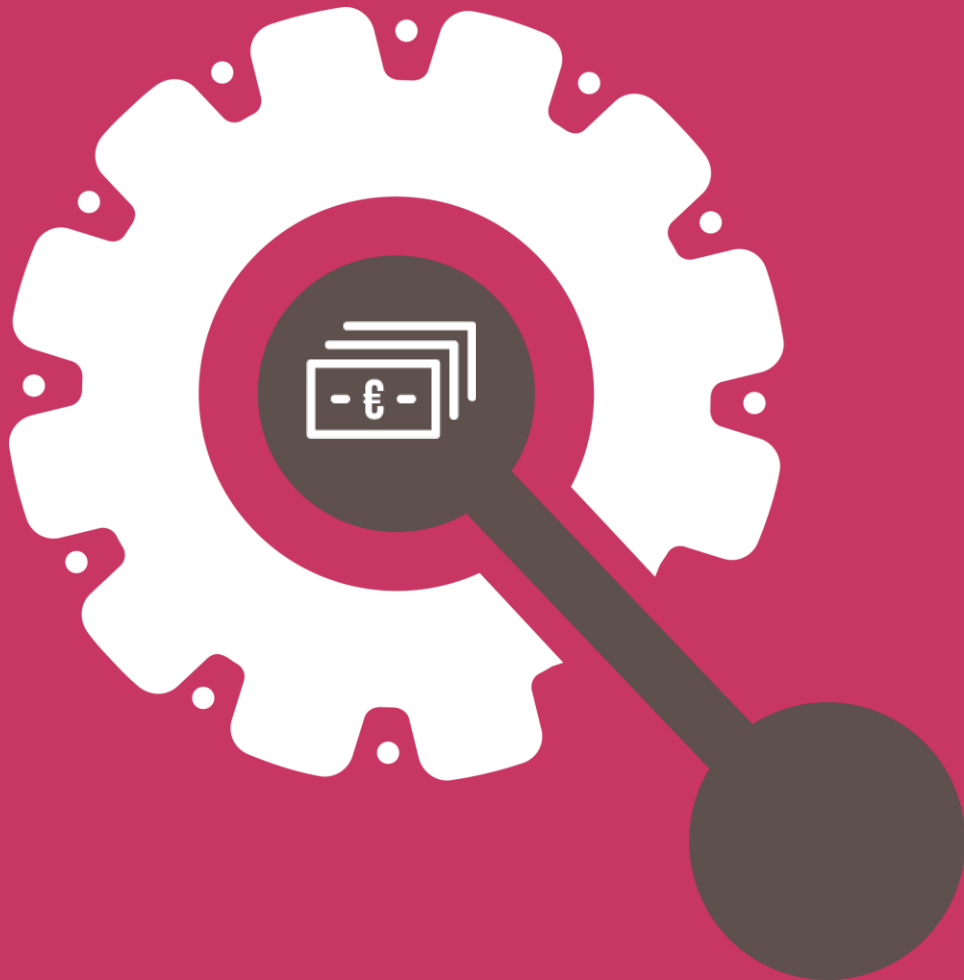

Lexique

Capitaux de départ

Apports en argent du porteur de projet et de ses associés = garantie pour les tiers et en premier lieu les banques

Fonds propres

Les capitaux de départ + les apports d'investisseurs (levée de fonds) pour :
- alimenter les fonds propres,
- gonfler le capital,
- prétendre à des prêts plus importants.

Endettement

Sommes empruntées pour boucler le financement du projet : prêt bancaire ou microcrédit + crowdlending + comptes-courants d'associés remboursables.

Le financement d'un projet de création

Capitaux de départ

- ✓ Epargne, coup de pouce des proches…
- ✓ Pouvant être complétés par un prêt d'honneur
- ✓ Permettent de faire face aux premières dépenses et de solliciter un emprunt
- ✓ Récupérables en cas de vente de l'entreprise

Emprunts

- ✓ Organismes financiers principalement
- ✓ Financent surtout les investissements et le stock de démarrage
- ✓ Remboursables
- ✓ Versement d'intérêts

Recherche d'investisseurs

- ✓ Investisseurs privés : clubs, BA
- ✓ Investisseurs publics

Crédit-bail et location longue durée

- ✓ Location de biens avec ou non option d'achat
- ✓ Diminue les besoins de financement

Les capitaux de départ

- Vos économies personnelles
- Déblocage de votre PEE, Perco, PEI…
- ARCE (Pôle emploi), si vous ne choisissez pas le maintien partiel de votre ARE
- Coup de pouce de vos proches : donation, prêt, entrée au capital

+

- Crowdfunding : https://tousnosprojets.bpifrance.fr
- Prix et concours : https://bpifrance-creation.fr/boiteaoutils
- Subventions : http://www.aides-entreprises.fr
  https://les-aides.fr

Exemples : Bourse French Tech pour les projets à réel potentiel de croissance ;
Cap-jeunes pour les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ;
Subventions régionales…

Les capitaux de départ

Pour compléter vos capitaux de départ, s'ils sont insuffisants :

- **Prêt d'honneur d'Initiative France et/ou du Réseau Entreprendre**
  - prêt à taux 0 et sans garantie
  - prêt personnel accordé au porteur de projet,
  - couplé à un prêt bancaire.
- **Prêt d'honneur solidaire**
  - prêt à taux 0 sans garantie
  - entre 1 000 et 8 000 euros
  - créateurs accompagnés remplissant certaines conditions
- **Prêt d'honneur Adie**
  - si le demandeur n'a pas accès au crédit bancaire,
  - couplé à un microcrédit.

En règle générale, pour pouvoir solliciter un emprunt bancaire, les fonds propres doivent représenter entre 20 et 40 % des besoins de financement.

Zoom sur le prêt d'honneur

www.initiative-france.fr

Le prêt d'honneur Initiative France

C'est un **prêt octroyé à la personne**, c'est-à-dire « vous », et non pas à l'entreprise créée. C'est ce qui différencie le « prêt d'honneur » d'une « avance remboursable ».

Son montant est compris entre 3 000 et 50 000€. Il est gratuit et vous est octroyé à **taux d'intérêt zéro, sans garantie ni caution**, après présentation de votre projet devant un comité d'experts et chefs d'entreprises de votre territoire (le « comité d'agrément »).

Le prêt d'honneur vous permet d'obtenir **plus facilement un emprunt bancaire :** il permet **d'augmenter votre apport personnel** et de **renforcer les fonds propres de votre entreprise**. Il joue un « effet levier » : pour 1€ prêté par le réseau Initiative France, la banque va vous prêter 8€ en moyenne.

Comment l'obtenir ? Après présentation de votre projet, il repose sur **une relation de confiance** (« honneur ») entre vous et votre association Initiative France locale.

Les emprunts

Banques

Elles financeront votre projet si vous disposez de fonds propres suffisants et de garanties

Financeurs solidaires

Si vous n'avez pas pu boucler le financement de votre projet via le système bancaire, ou en cas de création dans le secteur de l'ESS. Exemples :
- Nef
- Caisse Solidaire

Organismes de microcrédit

L'Adie finance et accompagne les projets de créateurs rencontrant des difficultés à obtenir un emprunt bancaire classique.

Associés

Les associés peuvent prêter de l'argent à la société sous la forme de comptes-courants d'associés remboursables et producteurs d'intérêts.

Crowdlending

Forme de financement participatif (crowdfunding) permettant aux entreprises d'emprunter auprès de particuliers via une plateforme.

Le microcrédit de l'Adie, pour qui ?

- Personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire (possibilité de financer les personnes fichées à la Banque de France)
- Projets dont l'investissement global est inférieur à 20 000 €
- Tous types de statut juridique : EI (réel ou micro-entreprise), EIRL, EURL, SARL, SAS(U)…
- Tous secteurs d'activité
- Tous types de besoin : investissement, stock, trésorerie, local, matériel d'occasion, etc.

Quelles exigences ?

- Pas d'exigence d'apport personnel
- Pas de prise de garantie sur le matériel financé
- Nécessite une caution personnelle, à hauteur de la moitié du microcrédit emprunté

Zoom sur le microcrédit Adie

Pour tous types de besoins pour la création ou le développement d'une entreprise

- 10 000 € maximum (jusqu'à 15 000€ en outre-mer)
- Taux d'intérêt à 7,45%
- Contribution de solidarité de 5%

Un accès facilité à des financements complémentaires (sous conditions) :

- Prêts d'honneur Adie / Prêt d'honneur solidaire
- Prime régionale

Par exemple : pour 4 000 € empruntés sur 24 mois : 190 €/mois, 545 € de coût du crédit

Les garanties d'emprunt

Les banques ne prêtent pas sans exiger des garanties :

- **sur les biens financés** lorsque cela est possible : gage sur véhicule, nantissement du fonds de commerce, hypothèque…
- ou en demandant des **cautions personnelles :** le créateur (ou une autre personne) s'engage personnellement à rembourser le prêt si l'entreprise n'est pas en mesure de le faire.

Des dispositifs de garantie et contre-garantie existent pour faciliter votre demande de prêt. Ils sont proposés par Bpifrance, France-Active, les collectivités locales et les sociétés de caution mutuelle

Garanties d'emprunt

Les dispositifs de garantie et contre-garantie

- **Bpifrance contre-garantit, à hauteur de 50 à 70 % de leur montant**, les prêts consentis aux nouveaux entrepreneurs.

- **France Active garantit à hauteur de 80 % de leur montant (plafonné),** les prêts consentis aux « entrepreneurs engagés » : création de son propre emploi, territoires fragiles, femmes, entreprises à impact, ESS…

- Les **Sociétés de caution mutuelle** (Siagi, Socama, Interfimo…) interviennent en garantie et contre-garantie en faveur de leurs membres qui contractent un emprunt bancaire.

- Il existe des **fonds de garantie régionaux et sectoriels**. Pour les identifier :
  - http://www.aides-entreprises.fr
  - https://les-aides.fr

Ouverture du capital - Investisseurs

Investisseurs privés

- **Club d'investisseurs**
  Cigales par exemple
- **Capital risque solidaire**
  Garrigue par exemple
- **Love money**
  Epargne affective de proximité
- **Equity crowdfunding**
  https://tousnosprojets.bpifrance.fr
- **Business angels**
- **Fonds d'investissement privés**
  Afic

Investisseurs publics

- **Bpifrance** accompagne la croissance des entreprises
- **Fonds d'investissement** proposés par la Région en partenariat avec les investisseurs privés et institutionnels

Pour conclure...

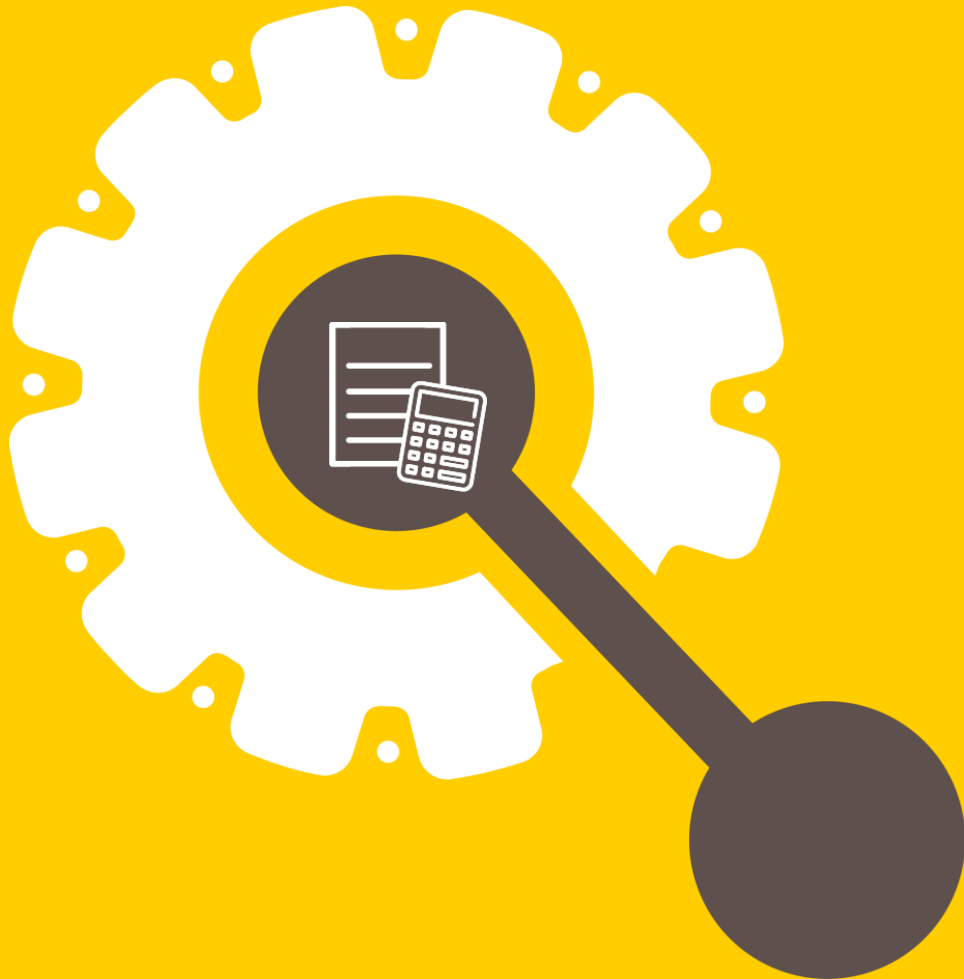

Conseils pour l'obtention d'un financement

D'une manière générale, un projet bien préparé, cohérent et porté par un ou plusieurs créateurs motivés aura toutes les chances d'obtenir un financement.

- Présentez un dossier **complet, précis, clair et soigné**... en un mot **"vendeur"** !
- **Soyez crédible !** Maîtrisez les éléments de votre dossier, en particulier les concepts essentiels de la partie financière : BFR, compte de résultat, plan de financement, plan de trésorerie, etc.
- **Préparez l'entretien** avec l'aide d'un conseiller.
- **Et entraînez-vous à "pitcher"** votre projet.

Les professionnels que vous rencontrerez examineront votre projet en fonction de la crédibilité de votre dossier et de la présentation que vous en ferez !

Un point important !

Avant de créer votre entreprise, mieux vaut anticiper son financement !

- Toujours emprunter **quand tout va bien** !
- Démarrez votre projet **avec un partenaire** qui saura vous faire gagner du temps (et de l'argent !)
- **Gardez votre épargne personnelle** !

N'hésitez pas à solliciter les dispositifs de financement et d'aide aux créateurs, réservés à la création

Un dernier point…

Si vous ne parvenez pas à boucler le financement de votre projet, ou si vous ne souhaitez pas trop vous endetter…

Pensez au **crédit-bail ou à la location longue durée,** qui permet de financer des équipements (matériel, véhicules…) sans faire d'apports. Deux options possibles :

- **avec option d'achat** : le prix de cession du matériel en fin de contrat est indiqué dans le contrat,
- **sans option d'achat** : en fin de contrat, le matériel est restitué.

→ *Les loyers sont des charges déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise.*

→ *Absence de décalage important entre la TVA payée et la TVA collectée.*

POUR
aller plus loin...

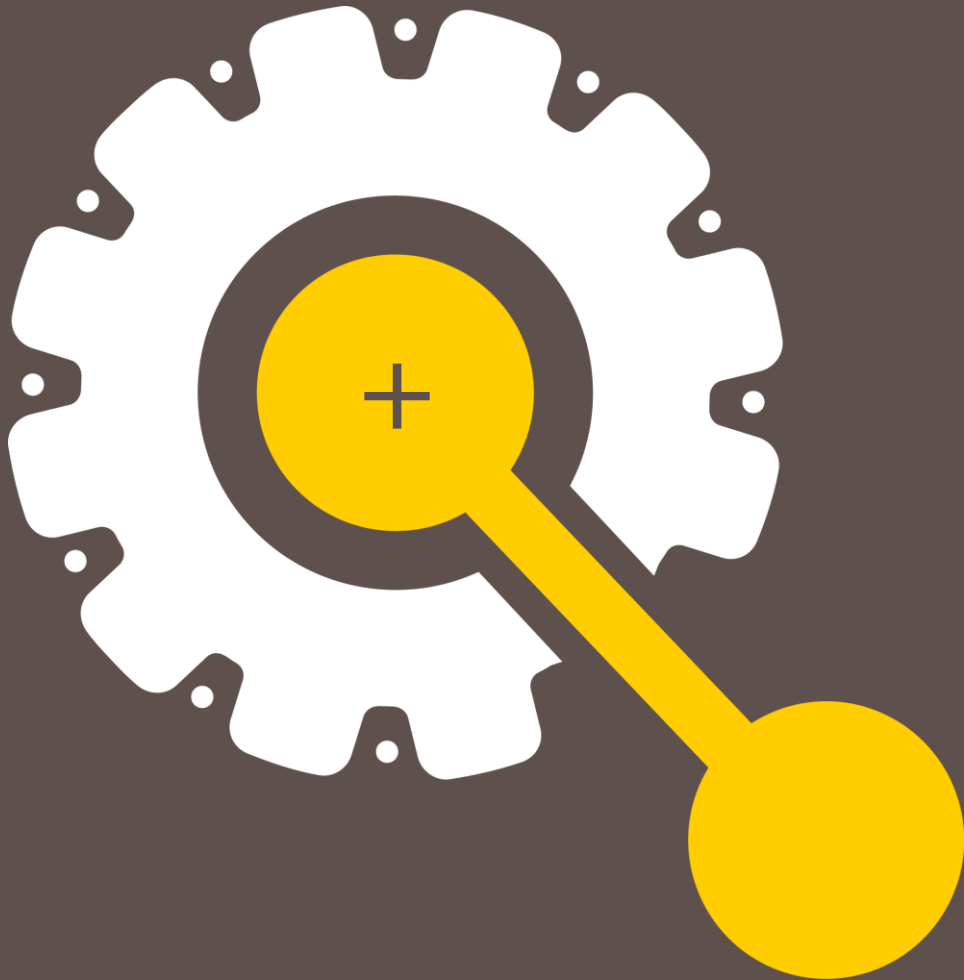

www.bpifrance-creation.fr

Nouveau

Cette nouvelle application vous est proposée pour vous aider à identifier les principales solutions pouvant être mobilisées, sous réserve de leurs conditions d'éligibilité, pour le financement de votre projet d'entreprise.

Boite à outils / outils interactifs

www.bpifrance-creation.fr

Consultez la rubrique Les financements de l'Encyclopédie :

- Panorama des financements
- Le financement des fonds propres
- Le recours à des investisseurs
- L'emprunt
- Les dispositifs de garantie
- Les crédits à court terme
- …

https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements

www.adie.org

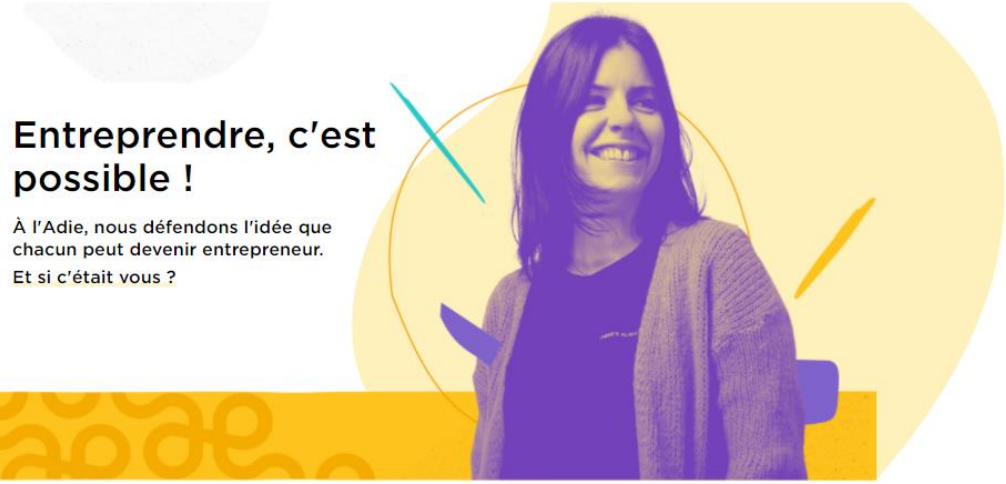

Les outils de l'Adie pour votre projet :

- Micro-entrepreneurs, chiffrez votre projet d'entreprise en ligne avec l'Adie
- Fiche pratique : Comment financer mon projet d'entreprise ? :
- Inscrivez-vous aux webconférences de l'Adie

www.initiative-france.fr